



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

diététiciens

Question écrite n° 59483

Texte de la question

M. Jean-Yves Caullet attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'absence actuelle de définition de l'exercice de la profession de diététicien et sur la nécessité de remédier à cette lacune du fait du développement de cette activité notamment auprès des établissements de soin, d'hébergement ou scolaires. Par ailleurs, l'harmonisation des formations et la prise en compte de cette activité à l'instar des autres professions paramédicales par la sécurité sociale sur la base d'une prescription médicale est souhaitable pour éviter des confusions ou des difficultés pour les plus modestes à recourir à ce type de compétence. Il lui demande quelles mesures sont envisagées pour résoudre ces deux problèmes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Caullet](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59483

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1913